



- [Thématiques](#)
- [Actualités](#)
- [Activités](#)
- [À propos](#)
- [Permanences](#)
- [Services](#)
- [Poser une question](#)

Sélectionner une page

Les actions du Mouvement contre le discours de haine

En tant que jeune, tu as certainement déjà été confronté à des propos haineux en ligne, certains d'entre vous ont été victimes de cyberharcèlement. Il est donc important de rappeler certaines règles de prudence (je paramètre mes différentes applications, je construis mon identité en ligne, je réfléchis avant de cliquer, j'écris ou publie sur les réseaux sociaux avec prudence, je ne publie pas n'importe quelle photo ou vidéo de mes potes, qu'est-ce qu'un ami sur un réseau social, je n'envoie pas de nues...).

Le **discours de haine** se définit comme « toutes formes d'expression qui propagent, incitent à, promeuvent ou justifient la haine raciale, la xénophobie, l'antisémitisme ou d'autres formes de haine fondées sur l'intolérance, y compris l'intolérance qui s'exprime sous forme de nationalisme

agressif et d'ethnocentrisme, de discrimination et d'hostilité à l'encontre des minorités, des immigrés et des personnes issues de l'immigration ». (Loupiote ASBL (2014). *Ce qui vous regarde... No Hate : un outil pédagogique contre le discours de haine en ligne et le cyber-harcèlement*, p.17).

Le discours de haine peut prendre de nombreuses formes : cyberharcèlement, discours de haine et discrimination via des messages menaçants, atteintes à mon droit à l'image : photo truquée mise en ligne sans consentement, du contenu préjudiciable : un blog créé pour me dénigrer, etc. Les discriminations et les discours de haine peuvent être liés à une personne mais aussi, par exemple, à un groupe en lien avec le genre.

Le « **Mouvement contre le discours de haine** » ([No Hate Speech Movement](#)), lancé par le secteur jeunesse du Conseil de l'Europe en 2013, est une **campagne contre les discours de haine en ligne** visant à lutter contre toute forme d'expression qui incite au rejet, à la haine raciale, la xénophobie et l'homophobie. Leur page [Facebook](#) est toujours très active.

Depuis plusieurs années, dans plusieurs pays, différentes associations et des activistes mènent différentes actions pour lutter contre le discours de haine et la discrimination en ligne. Parmi celles-ci, la formation de cyber-activistes.

[Infor Jeunes](#) a **participé activement au projet** via la présidence du Comité national belge jusqu'à la fin 2015. En novembre 2015, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de renforcer la campagne de lutte contre la haine en ligne et a désigné le [BIJ](#) (Bureau international Jeunesse) comme coordinateur des actions menées. L'**application No Hate** a été créée pour s'informer, signaler, réagir et se faire aider.

Tout un arsenal législatif existe pour agir contre le discours de haine :

- Certains articles du Code pénal ;
- Les Lois [contre le racisme](#), [contre les discriminations entre les femmes et les hommes](#) (la loi genre), [contre certaines formes de discriminations](#) ;
- La [Loi relative à la protection des données physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel](#) ;
- La [Loi relative aux droits d'auteur et droits voisins](#) ;
- La [Loi relative aux communications électroniques](#) ;
- La [Convention européenne des droits de l'homme](#).

MAJ 2022

[RGPD](#)

[Politique de cookies \(EU\)](#)

- [Suivre](#)

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be





actiris

.brussels 

au coeur de l'emploi



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES